

Cinquante-huitième session
1-5 octobre 2007

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétariat

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Déclaration du Haut Commissaire.
4. Débat général.
5. Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent :
 - a) Protection internationale ;
 - b) Budgets-programmes, gestion, contrôle financier et administratif.
6. Rapports relatifs au contrôle administratif et des programmes et à l'évaluation
7. Examen et adoption du Budget-Programme biennuel 2008-2009.
8. Examen des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales.
9. Autres déclarations.
10. Réunions du Comité permanent en 2008.
11. Examen de l'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session du Comité exécutif.
12. Election du Bureau.
13. Questions diverses.
14. Adoption du Rapport de la cinquante-huitième session du Comité exécutif.
15. Clôture de la session.

II. ANNOTATIONS

Point 1 : Ouverture de la session

Le Président du Comité exécutif ouvrira sa cinquante-huitième session le lundi 1^{er} octobre 2007 à 10 heures dans la Salle des Assemblées du Palais des Nations à Genève. Du mardi 2 octobre au vendredi 5 octobre, la session plénière se tiendra dans la salle de conférence XVIII du Palais des Nations.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Le Comité exécutif examinera le document *Ordre du jour provisoire et annotations* (A/AC.96/LVIII/L.1) sur lequel s'appuie le processus d'adoption de l'ordre du jour pour la session.

Point 3 : Déclaration du Haut Commissaire et débat général

La déclaration du Haut Commissaire inclura une description de ses priorités politiques et opérationnelles. Le Comité sera également saisi d'un certain nombre de récapitulatifs sur les récents développements au niveau des opérations régionales et mondiales.

Point 4 : Débat général

Le débat général s'articule sur les questions soulevées dans la déclaration liminaire du Haut Commissaire. Le Comité aura reçu en temps utile les grandes lignes de la déclaration du Haut Commissaire.

Point 5 : Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent

Au titre de ce point, le Comité passera successivement en revue les résultats des travaux du Comité permanent sur la protection internationale ainsi que sur les questions relatives aux budgets-programmes, à la gestion et au contrôle financier et administratif¹ :

a) Protection internationale

Les documents pertinents au titre de ce point sont les suivants :

- i) *Note sur la protection internationale* du Haut Commissaire (A/AC.96/1038) qui, entre autres, passera en revue la mise en œuvre de l'*Agenda pour la protection* (A/AC.96/965/Add.1) ;
- ii) *Rapport sur les travaux du Comité permanent* (A/AC.96/1046) ;
- iii) Rapports des trente-huitième et trente-neuvième réunions du Comité permanent (A/AC.96/1037 et A/AC.96/1045).

Le Comité exécutif étudiera également un projet de conclusion sur les enfants dans les situations à risque.

b) Budgets-programmes, gestion, contrôle financier et administratif

Le Comité sera saisi des rapports suivants :

- *Rapport sur les travaux du Comité permanent* (A/AC.96/1046) ;
- *Rapport de la trente-huitième réunion du Comité permanent* (A/AC.96/1037) ;
- *Rapport de la trente-neuvième réunion du Comité permanent* (A/AC.96/1045) ;
- *Rapport de la quarantième réunion du Comité permanent* (A/AC.96/1047) ;
- *Fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés : comptes de l'exercice 2006* (A/AC.96/1036) et *Opinion des commissaires aux comptes* (A/AC.96/1036/Add.1) ;

¹ Le Projet de rapport de la quarantième réunion du Comité permanent (19-20 septembre) sera présenté pour adoption à la fin de l'après-midi du mardi 2 octobre 2007.

- *Rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur les comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 (A/AC.96/1039), et Mesures prises ou proposées en réponse aux recommandations du Rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/AC.96/1039/Add.1) ; et*
- *Rapport sur l'audit interne au HCR pour 2006-2007 (A/AC.96/1041).*

Point 6 : Rapports relatifs à l'évaluation et à l'inspection

Ce point inclura un examen des rapports suivants :

- Rapport sur les *Activités du Bureau de l'Inspecteur général (A/AC.96/1042) ;*
- Rapport sur *Evaluation et développement de la politique générale (A/AC.96/1043)*

Point 7 : Examen et adoption du Budget-Programme biennuel 2008-2009

Au titre de ce point, le Comité examinera les activités de programmes et les budgets d'appui au programme pour 2008-2009 ainsi que les budgets-programmes révisés pour 2007. Cet examen se fondera sur le *Budget-Programme annuel pour 2008-2009 (A/AC.96/1040)* et le *Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et financières (A/AC.96/1040/Add.1)*. Le Comité étudiera également la proposition de révision du *Règlement de gestion par le Haut Commissaire des fonds constitués au moyen de contributions volontaires (A/AC.96/503/Rev.8)* ayant trait aux changements requis par la biennialisation du Budget-programme.

A la lumière de ces discussions au titre des points 5 b), 6 et 7, le Comité exécutif examinera un projet de décision générale sur les questions administratives et financières, ainsi qu'un projet de décision sur la proposition de révision du Règlement de gestion.

Point 8 : Examen des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales

Le Rapporteur des consultations annuelles avec les organisations non gouvernementales fera une déclaration au Comité.

Point 9 : Autres déclarations

Le Président du Conseil du personnel du HCR fera une brève déclaration l'après-midi du jeudi 4 octobre 2007.

Point 10 : Réunion du Comité permanent en 2007

Le Comité exécutif adoptera des décisions sur :

- le programme de travail du Comité permanent en 2008 ;
- les demandes des délégations gouvernementales, intergouvernementales et des organisations internationales à participer aux réunions du Comité permanent en 2008 en qualité d'observateur ;

- la nature et la valeur des conclusions du Comité exécutif sur la protection internationale, y compris pour passer en revue le processus conduisant à leur adoption et l'efficacité de ce processus eu égard aux contributions des observateurs du Comité permanent, conformément à la décision prise par la 57^e session du Comité exécutif (A/AC.96/1035, par. 20 e) ;
- les options visant à étendre la participation aux travaux du Comité exécutif aux organisations non gouvernementales qui sont des partenaires d'exécution ou opérationnels du HCR, conformément aux décisions prises par le Comité exécutif à sa 57^e session (A/AC.96/1035, par. 20 f)).

Point 11 : Examen de l'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session du Comité exécutif

Le Comité examinera un projet d'ordre du jour provisoire pour la cinquante-neuvième session du Comité exécutif.

Point 12 : Election du Bureau

Le Comité exécutif élira son Bureau qui prendra ses fonctions le jour suivant la clôture de la cinquante-huitième session plénière annuelle et jusqu'à la fin de la cinquante-neuvième session plénière : président, vice-président et rapporteur. Suite à l'élection, le président élu fera une brève déclaration au Comité.

Point 13 : Questions diverses

Point 14 : Adoption du Rapport sur la cinquante-huitième session du Comité exécutif

Le projet de rapport de la cinquante-huitième session présenté au Comité aux fins d'adoption inclura les conclusions et décisions identifiées au titre des points précédents de l'ordre du jour.

Point 15 : Clôture de la session

Le Haut Commissaire et le Président feront de brèves remarques de clôture.